

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 17 août 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Roger Pilon  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Alain Patry  
                         M. Conrad Hubert      M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2015-RAG-5400

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Prêt de la salle municipale pour programme de prévention des chutes à domicile
- 6.2 Plan d'urgence
- 6.3 Poubelles
- 6.4 Fête du 1<sup>er</sup> août
- 6.5 Assurance
- 6.6 Numéros civiques

Adoptée.

2015-RAG-5401

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 tel que présenté.

Adoptée.

2015-RAG-5402

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 26 410.35 \$ et la liste des comptes payés au montant de 23 320.31 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 17 août 2015 au montant de 35 028.15 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 17 août 2015**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 236 088.12 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 113.33 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 31 juillet 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juillet 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour juillet 2015.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Remboursement pour inscription aux loisirs**

La directrice mentionne au conseil que nous avons eu une demande de remboursement pour une inscription à la natation. Comme le remboursement est prévu au budget, la directrice désirait seulement le mentionner au conseil.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Souper-bénéfice au profit du CPE Réseau petits pas**

La directrice présente au conseil une invitation au souper-bénéfice au profit du CPE. Aucun membre du conseil ne désire y participer.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Proposition de quittance et transaction de la Caisse Populaire**

La directrice présente au conseil la proposition de quittance reçue de la Caisse Populaire. Le conseil n'est pas du tout d'accord avec la proposition. Les premières phrases sont correctes, mais le conseil considère que nous n'avons pas à rendre compte du projet que nous avons avec le montant de dédommagement. La Caisse demande à voir et à approuver le projet alors que le conseil considère qu'ils n'ont pas à s'ingérer dans la gestion de la municipalité. Sans modification, la quittance n'est pas acceptée comme présentée.

2015-RAG-5403

### **RÉPONSE DE GRAND-REMOUS CONCERNANT L'ENTENTE LIMITROPHE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Grand-Remous préfère ne pas signer d'entente pour l'instant dû à une possible fusion entre la municipalité de Bois-Franc et Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fusion n'a pas encore été présenté par la MAMOT et que le processus peut prendre encore plusieurs mois si fusion il y a;

CONSIDÉRANT QUE d'après notre schéma de couverture de risque en incendie il est très important d'avoir des ententes limitrophes de signées afin d'être conformes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de demander à la municipalité de Grand-Remous s'il y aurait possibilité de signer quand même une entente limitrophe avec la municipalité de Bois-Franc et d'indiquer dans l'entente que s'il y a fusion avec la municipalité de Montcerf-Lytton, l'entente serait automatiquement annulée.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Proposition de Tourisme Outaouais**

La directrice présente au conseil une proposition de Tourisme Outaouais qui désire développer un réseau de « Greeters ». Pour ce faire, la municipalité doit proposer un ou deux bénévoles qui, sur une période de deux heures, feraient visiter la municipalité aux visiteurs de l'extérieur. Comme il n'y a aucun attrait touristique dans la municipalité, il serait difficile d'occuper des visiteurs sur une période de deux heures. Le conseil ne désire donc pas participer à ce réseau.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Demande d'appui de la municipalité de Messines**

La directrice présente au conseil une résolution envoyée par la municipalité de Messines pour appui. Il demande à la MRC de soumettre une demande d'article 59 à la CPTAQ pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ce portant sur les îlots

déstructurés de la zone agricole. Les conseillers ne sont pas d'accord avec cette demande donc, aucun appui ne sera fait en ce sens.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande des jeunes de Bois-Franc qui jouent au football à Maniwaki**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande des jeunes de Bois-Franc à l'effet qu'ils aimeraient pouvoir venir s'entraîner au centre de conditionnement physique gratuitement. Comme le conseil n'a aucune assurance qu'il y aura un adulte afin de surveiller et que les frais d'inscription au centre sont de seulement 25 \$ par année, le conseil n'adhère pas à la demande.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Vieille école de Bois-Franc**

La mairesse mentionne au conseil que suite à la circulation d'une photo de la vieille école de Bois-Franc sur Facebook, plusieurs commentaires lui ont été faits afin que celle-ci soit reprise par la municipalité dans le but de la rénover et d'en faire un endroit public. La mairesse a répondu à ces personnes que présentement, le conseil se concentre sur l'église St-Boniface et que par la suite des vérifications seront faites à savoir si la propriétaire de cette école est intéressée à vendre et le conseil pourra prendre une décision concernant cette école. Le conseil est parfaitement d'accord avec la réponse de la mairesse.

2015-RAG-5404

##### **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – DEMANDE À LA RIAM**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Vallée-de-la-Gatineau nous a déposé le procès-verbal du comité exécutif du 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans ce procès-verbal, il y a adoption des comptes payés et des comptes à payer;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure transparence il serait préférable que les municipalités puissent vérifier la liste des comptes payés et à payer afin de prendre connaissance des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIAM se réunit une fois par année et les personnes désignées de chaque municipalité peuvent prendre connaissance des factures, mais aucune liste n'est déposée et nous ne savons pas quelle est la situation financière de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de demander à la Régie de l'aéroport de Maniwaki de nous faire parvenir avec le procès-verbal du comité exécutif, la liste des comptes payés et à payer ainsi que les frais bancaires.

Adoptée.

2015-RAG-5405

**MANDAT À ME MARIE-JOSÉE BEAULIEU POUR LA VENTE D'IMMEUBLE DONT LES TAXES FONCIÈRES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES**

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la date du 6 juillet 2015, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert et unanimement résolu que ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale Annie Pelletier soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau et Me Marie-Josée Beaulieu un des immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2015-RAG-5406

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR AUTORISER À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES, MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir son immeuble mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE cet immeuble est mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2015-RAG-5405;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser Marcel Lafontaine conseiller et Philippe St-Jacques conseiller à enchérir et acquérir cet immeuble mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise Marcel Lafontaine et Philippe St-Jacques à enchérir pour et au nom de la municipalité, cet immeuble faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2015, et ce, jusqu'à concurrence du montant de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2015-RAG-5407

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ÉQUIPE DE TRAVAIL « RÉDACTION DU PLAN D'ACTION » POUR LE PDZA**

CONSIDÉRANT QU'il y aura un comité de travail pour rédiger le plan d'action du PDZA;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut nommer un représentant qui sera sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de nommer le conseiller Roger Pilon en tant que représentant de la

municipalité de Bois-Franc sur le comité de rédaction du plan d'action du PDZA.

Adoptée.

2015-RAG-5408

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE ET À LA FQM –  
APPEL À LA MOBILISATION « DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE  
ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL DE LA FQM »**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC.
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec.
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées.
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

D'envoyer une copie conforme à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, de la Condition féminine et responsable de la région de l'Outaouais.

Adoptée.

2015-RAG-5409

### **FORMATION DE LA COMBEQ À MONT-LAURIER**

La directrice mentionne au conseil qu'il y aura une formation à Mont-Laurier sur les rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien et que celle-ci aimerait bien y participer. Le coût de la formation est de 286 \$ plus les taxes applicables.

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice à y participer et rembourser à celle-ci tous les frais de déplacement s'y rattachant.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5410

### **2015-004 RECHARGEMENT CHEMIN PILON ET CHEMIN PARC INDUSTRIEL – ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 23 juillet 2015, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le rechargement du chemin Pilon et du chemin Parc Industriel dont les résultats sont les suivants :

D. Heafey et fils inc.	120 712.03 \$
Construction FGK inc.	121 073.31 \$
Construction Edelweiss	129 859.79 \$
Pavage Multipro	132 453.36 \$

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et l'avons jugé conforme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est résolu d'octroyer le contrat pour le rechargement du chemin Pilon et du chemin Parc Industriel à D. Heafey et fils inc. pour la somme de 120 712.03 \$ taxes incluses et d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

Note : Le conseiller Alain Patry ne participe pas au vote pour ce contrat.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5411

**2015-005 RÉPARATION ENTRÉE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL  
- ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 12 août 2015, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la réparation de l'entrée du chemin Parc Industriel dont les résultats sont les suivants :

Construction Edelweiss	6 593.60 \$
D. Heafey et fils inc.	21 270.38 \$

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et l'avons jugé conforme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la réparation de l'entrée du chemin Parc Industriel à Construction Edelweiss pour la somme de 6 593.60 \$ taxes incluses et d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Accusé réception de notre résolution**

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu un accusé réception du cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la modification des limites territoriales des unités d'aménagement.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Reddition de comptes publique de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014**

La directrice présente au conseil la reddition publique de la politique mentionnée en titre présentant un résumé des projets pour lesquelles des sommes ont été allouées via le Pacte rural 2007-2014.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Subvention – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal**

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu confirmation du montant du PAARRM au montant de 30 000 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Communication du Ministère des Transports**

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une communication du Ministère mentionnant qu’ils ont fait du nettoyage afin de dégager les panneaux de signalisation qui obstruaient par la présence de végétation et que quelques mises en forme des accotements ont été faites.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de juin 2015.

2015-RAG-5412

#### **PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE POUR PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CHUTES À DOMICILE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de l’Agence de santé pour qu’ils puissent utiliser la salle municipale afin de faire de la prévention sur les chutes à domiciles aux citoyens de 55 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la population de Bois-Franc est vieillissante et qu’il y a matière à faire une telle prévention;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de prêter la salle gratuitement à l’Agence de santé à raison de deux avant-midi par semaine pour une période de 10 semaines.

Adoptée.

2015-RAG-5413

#### **PLAN D’URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités doivent avoir un plan d’urgence dans le cas d’une catastrophe afin d’avoir tous les renseignements nécessaires disponibles facilement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d’adopter le plan d’urgence tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Poubelles**

La conseillère Michelle Payette demande quel est le fonctionnement pour jeter des appareils ménagers (friteuse, séchoir, radio...). La directrice lui mentionne que nous ne pouvons jeter ces articles à la poubelle et qu'il faut absolument aller les porter à l'écocentre.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Fête du 1<sup>er</sup> août**

Le conseiller Conrad Hubert demande si le congé du 1<sup>er</sup> août est un congé férié payé. La directrice lui mentionne que ce congé n'est pas considéré par les normes du travail donc, il ne fait pas partie des congés payés par la municipalité.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Assurance**

Le conseiller Conrad Hubert s'informe à savoir si les assurances de la municipalité couvrent la compétition de tirs de chevaux dans le cas où un accident se produirait puisque le tout se déroule sur son terrain. La directrice lui mentionne que ces événements ne sont pas couverts par les assurances de la municipalité et qu'une décharge sera signée par les compétiteurs à leur arrivée. De plus, nous mentionnerons aux participants qu'il est de leur responsabilité d'avoir une assurance pour ce genre de compétition.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Numéros civiques**

Les conseillers demandent à la directrice de demander à l'employé municipal de passer dans la municipalité et de redresser les poteaux des adresses civiques afin que ceux-ci soient visibles et droits.

2015-RAG-5414

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale